

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chímone, David ben Messaouda, Rav Moché Ben Raziel, Chímone Ben Messaouda, Aaron Ben 'Hanna, Audrey Bat Étoile Étoile bat Méssaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yitshak, Haïm Ben David, David Ben Yaakov, Yéhia ben Yaakov, 'Hanna Bath Esther et Messaouda Bat Guemra



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham, Chímone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhai, Dov Ben Lévana azriel ben Sarah et David ben Julie

Résumé de la Paracha

La paracha de Chémini débute par les différents sacrifices et offrandes qu'Aaron et ses fils ont apportés pour inaugurer le michkan. Les sacrifices terminés, Moshé et Aaron entrent ensemble dans la tente d'assignation pour implorer Hachem. À leur sortie, ils bénissent le peuple et, un feu sort et consume les offrandes sur le michkan. C'est à ce moment que Nadav et Avihou, les fils d'Aaron, apportent un feu étranger qui n'avait pas été réclamé. À cause de cette erreur, un feu

divin les dévore et leur ôte la vie. Moshé demande alors d'évacuer les corps des défunts à l'extérieur du camp. Cependant, malgré leur douleur, il fut interdit à Aaron et ses fils restants de prendre sur eux le deuil, du fait qu'ils se trouvaient dans les jours d'inauguration du michkan. Ils ont donc poursuivi leur office. La paracha se poursuit par l'explication aux bné-Israel des lois distinguant les animaux permis à la consommation de ceux qui sont interdits. Hachem explique au peuple que toute consommation de ces animaux interdits rend l'âme impure. Or, en tant que peuple d'Hachem, à son image, nous devons être purs.

Dans le chapitre 11, la torah dit :

כט/ וְזֶה לָכֶם הַטָּמֵא, בַּשָּׂרִיץ הַשָּׂרִיץ עַל-הָאָרֶץ: הַחֹלֵד וְהַעֲכָר, וְהַצָּב לְמִינֵהוּ

29/ Voici ceux que vous tiendrez pour impurs, parmi les reptiles qui se traînent sur la terre: la loutre, le rat, le crapaud selon ses espèces;

ל/ וְהַצִּנְקָה וְהַכֹּחַ, וְהַלְטָאָה; וְהַחֲמַט, וְהַתְּנַשְׁמַת

30/ le hérisson, le crocodile, le lézard, la limace et la taupe.

Notre traduction suit celle apportée par Rachi. Seulement, concernant le dernier animal énoncé dans le verset 30, le **Targoum Yéhonathan Ben Ouziel** traduit différemment et parle de la salamandre bien que la guémara (traité sanhédrin, page 63b) suggère qu'il s'agisse d'un animal du verset précédent, le

"tsav". Concernant la salamandre, la guémara (traité sanhédrin, page 63b) rapporte que le père du roi 'Hizkiya voulait jeter ce dernier dans les flammes mais il a survécu parce que sa mère l'a enduit de sang de salamandre. **Rachi** précise : « il s'agit d'une petite bête issue des fours ayant brûlé sept années

consécutives. *Quiconque s'enduit de son sang ne peut être brûlé* ». Le père du **Ralbag, Rabbénou Guerchone** (dans son livre Cha'ar Hachamaïm, 4ème maamar) ajoute qu'en plus d'être issue du feu, la salamandre s'en nourrit.

Comme à chaque fois qu'un animal un peu particulier est évoqué, il convient de tenter de comprendre les raisons de son existence, pourquoi sort-il du cadre normal de la nature ? Pour aborder cette question, il faut évidemment avoir à l'esprit que la nature, le cadre matériel, est toujours l'expression d'une source spirituelle beaucoup plus élevée. En ce sens, l'existence d'un animal né dans le feu, le consommant et capable de créer une sorte d'immunité contre ce dernier nous amène à envisager une compréhension intéressante de sa source spirituelle.

Tentons une approche.

La guémara (traité 'Haguiga, page 27a) rapporte : « *Rabbi Abahou a dit au nom de Rabbi Él'azar : le feu du guéhinam ne prend pas sur les talmidé 'hakhamim (les érudits en torah). Nous déduisons cela de la salamandre par le raisonnement suivant : si la simple salamandre qui dérive du feu, dispose d'un sang dont l'onction protège du feu, les sages dont tout le corps est de feu, comme il est écrit (Yirmiyahou, chapitre 2 », verset 29) : " Est-ce que ma parole ne ressemble pas au feu, dit Hachem ", combien à fortiori sont-ils protégés du feu du guéhinam?! »*

De quoi parle-t-on en évoquant le feu du guéhinam ?

Nos maîtres rapportent (traité brakhot, page 57b) que le feu dont nous disposons sur terre n'est qu'un soixantième de celui du guéhinam. Tout cela conduit le **Ben Yéhojada** à demander pourquoi les talmidé 'Hakhamim ne sont pas protégés contre les flammes de ce monde. En effet, si leur essence est plus

puissante encore que celle de la salamandre et les protège des flammes les plus puissantes, ne devraient-ils pas logiquement être prémunis d'un simple feu comme celui que nous connaissons ?

Deux réponses sont évoquées. La première nous ramène à l'évidence. Le feu dont nous parlons, aussi bien au guéhinam que dans les entrailles des sages est d'essence spirituelle. De fait, les flammes spirituelles des sages protègent du feu céleste. Parallèlement la salamandre, dont l'existence est terrestre annule les flammes matérielles. Par contre, les sages ne peuvent bénéficier des flammes de la torah pour repousser le feu terrestre. L'autre approche met en avant l'interférence entre les flammes intrinsèques des tsadikim et le feu extérieur. Normalement, le feu issu de l'étude des sages est en mesure de repousser le feu terrestre, seulement, depuis la faute d'Adam Harichone, le corps fait obstacle et constitue une séparation entre les deux. C'est le corps qui est sujet aux flammes terrestres et empêche la protection des flammes de la torah.

Comme nous allons le voir, il est possible que ces deux explications du maître se rejoignent. Commençons par comprendre le rapport qui unit les deux origines des flammes.

Partons d'un premier constat. La torah demande à ce que le feu ne s'éteigne jamais de l'autel des sacrifices. De fait, les flammes y brûlaient jour et nuit et cela a duré pendant des années. Pourtant, nous remarquons qu'aucune salamandre n'est apparue des braises. Cela s'explique par la rencontre des deux types de feu, le terrestre et le céleste. En effet, **Tosfot** (le dernier du traité 'haguiga) rapporte l'interrogation de Moshé quant à la structure du michkan. Rappelons qu'il s'agit d'un autel en bois recouvert d'une couche d'or. Le feu maintenu en permanence allumé devrait naturellement finir par atteindre le bois et le consumer.

Face à cela, Hachem lui explique : « *le feu céleste est un feu qui dévore le feu mais qui ne consume pas, comme l'indique le verset (chémot, chapitre 3) : " et le buisson ne se consumait pas" »* En somme, le feu divin venait détruire le feu humain expliquant qu'aucune salamandre ne puisse voir le jour. Toutefois, un problème persiste. Si le feu céleste ne consume pas la matière et ne s'en prend qu'au feu terrestre comment se fait-il que les sacrifices soient tout de même brûlés ? Ils devraient être épargnés une fois la flamme humaine détruite ?

Cela nous amène à affiner notre compréhension de l'action du feu d'en haut. Il ne détruit pas totalement les flammes terrestres mais ne fait que supprimer leur aspect négatif. Elles ne brûlent alors que dans un objectif positif et constructif sans chercher la destruction naturelle causée par la flamme. En somme, le feu terrestre perd son côté dangereux lorsqu'il est opposé à un élément qui le dépasse, à savoir le feu supérieur.

Sur cette base nous pouvons envisager de confondre les deux explications du **Ben Yéhoyada**. En ce sens, le corps fait bel et bien obstacle et le feu de la torah ne peut assurer la protection face au feu naturel. De fait, le feu de la torah ne pourra nous protéger que dans le monde futur et non dans ce monde. Par contre, il existe peut-être un moyen de mettre en contact les deux flammes afin de supprimer l'aspect destructeur des flammes terrestres comme ce fut le cas pour certains maîtres (cf, traité baba metsiah, page 85a). Comment ?

Nos sages dévoilent que le mauvais penchant est lui-même fait de flammes. Il apparaît donc impossible à l'homme fait de chair et de sang de pouvoir envisager le vaincre. C'est pourquoi Hachem nous a confié la torah elle-même faite de flammes afin de la confronter au mauvais penchant et le vaincre. Cela nous permet de comprendre le besoin de mélanger les deux types de flammes sur l'autel.

L'objectif symbolique est d'y opposer les flammes du mauvais penchant caractérisées par le feu humain, aux flammes de la torah représentées par le feu du ciel. Il ne s'agit pas de supprimer les premières au profit des deuxièmes, mais plutôt de dompter le mal afin qu'il s'exprime de façon positive.

Cela fait ressortir une idée extraordinaire sur le rôle de la salamandre. Comme nous l'exprimions, elle tire sa source des sphères divines, comme toutes créations. En réunissant les informations la concernant, il s'avère qu'elle apparaît après des années de contact avec les flammes, et qu'une fois présente, elle soit en mesure de les supporter et de s'en nourrir. Si nous appréhendons les flammes terrestres comme le mauvais penchant, alors la salamandre symbolise les résultats de la confrontation. En effet, l'ange du mal est comparable à la flamme. En apparence il est destructeur à l'image du feu qui brûle. Seulement, ceux qui ont été capables de le vaincre, de le dominer, sont à terme immunisés et ne le craignent plus. Plus encore, il leur fournit une source immense de mérite dans la mesure où c'est par son entremise que les mitsvot ont de la valeur : s'il n'y avait pas le mauvais penchant nous n'aurions plus de mérite à pratiquer la torah. La salamandre vient donc montrer à l'homme le résultat de son combat !

En conséquence, lorsque l'homme devient lui-même en mesure de dominer son mauvais penchant, alors il ne reste plus qu'un obstacle, le corps qui fait office d'écran avec les flammes de la torah, avec la néchama de l'individu. Toutefois, nous venons de comprendre qu'une fois vaincu, le yetser hara n'est plus néfaste bien au contraire, il ne présente que des intérêts, à l'image des flammes terrestres mises en présence des flammes divines. Ces dernières brûlent mais ne détruisent pas, au contraire, elles construisent ! En ce sens, une fois parvenu à la victoire face au mauvais penchant, son contact permet de

supprimer le défaut corporel. Les flammes terrestres deviennent réparatrices et ne détruisent que l'obstacle, à savoir le corps, car elles sont dorénavant en contact avec les flammes de la torah !

En sommes, si la salamandre est le résultat terrestre du contact avec les flammes, le talmid 'hakham est le résultat du contact avec les flammes divines ! Tel est le mérite de l'étude de la torah. Au lendemain de Pessa'h et en

route vers Chavou'ot, notre objectif ne se résume qu'au travers de cette idée. À chacun de se renforcer dans l'étude, de la façon la plus intense qui soit afin de bénéficier de ces flammes divines.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but culturel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !